PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE

AVIS PUBLIC

Avis de la tenue de consultation publique
Règlement 20-511 – projet de règlement modifiant le règlement de construction

EST donné avis public par monsieur le directeur général Michel Morneau urb. OMA :

QUE le projet de règlement 20-511 – modifiant le règlement 09-372 – règlement de construction – clapet anti refoulement a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 13 juillet 2020.

Résumé : les normes en lien avec les clapets anti refoulement sont retirées afin de les coordonner avec le règlement 20-512 (en processus d'adoption).

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacé par une procédure écrite.

Conséquemment, un document explicatif et le projet de règlement sont disponibles sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : https://app.box.com/s/oku6yyy8n80oq7kx3eijkhorv1ljvtrz. Ce lien est également disponible via le site internet de la municipalité dans la partie «données municipales ouvertes» sur la page d'accueil.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 16 juillet au 30 juillet 2020, par l'envoi d'un courrier au greffe, 3541 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine (Quebec), J0H 1S0, Canada ou d'un courriel à l'adresse dg@stemariemadeleine.qc.ca en indiquant nom et adresse.

QUE les élus accueilleront les commentaires par écrit et de manière verbale également à 19h le 10 août 2020 avant la séance du Conseil municipal à 19h30.

QUE ce projet de règlement peut être consulté, sur rendez-vous, au bureau de la municipalité sur les heures régulières d'ouverture au 3541, boulevard Laurier.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 15 juillet 2020.

Michel Morneau urb. OMA, Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 15 juillet 2020 aux des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 juillet 2020.

Michel Morneau urb. OMA , Directeur général